

T'ES OU TEO ?

A LA RECHERCHE DE LA 2E GENERATION POUR L'ENQUETE TRAJECTOIRES ET ORIGINES

Elisabeth ALGAVA, Bertrand LHOMMEAU ()*
(*) INSEE, Unité des études démographiques et sociales

Introduction

L'enquête Trajectoires et Origines est menée conjointement par l'Institut National d'Études Démographiques (INED) et l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). La collecte a été réalisée par l'INSEE en face à face fin 2008. S'inscrivant dans les pas de l'enquête Mobilité Géographique et Insertion Sociale (MGIS) de 1994, cette enquête cherche à améliorer la connaissance statistique des questions d'immigration et d'intégration. En particulier, le questionnaire aborde la mesure des inégalités de situation dans différentes sphères de la vie sociale (logement, emploi, vie familiale...) et la perception des inégalités de traitement, liées notamment à l'origine ou la couleur de peau. Ces questions se posent aussi pour la « deuxième génération », descendants d'immigré ou d'un parent né dans un département d'Outre-Mer. De plus, il a paru souhaitable de concilier, au sein des groupes immigrés et descendants d'immigrés, la représentation de toutes les origines avec la surreprésentation de certaines, autrement trop rares dans un échantillon pris au hasard : les personnes originaires du Vietnam, du Laos ou du Cambodge ; celles originaires de Turquie ; celles qui viennent d'Afrique centrale et du Golfe de Guinée (Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, République populaire du Congo, Cameroun...) ; celles qui viennent du Sahel occidental (Sénégal, Mali...).

Compte tenu de ces objectifs, il était nécessaire de constituer un échantillon de taille suffisante de descendants d'immigrés ainsi que de descendants de personnes nées dans un département d'Outre-Mer. Or, il existe peu de sources statistiques qui comportent des informations sur le lieu de naissance des parents, ce qui rend difficile le repérage de ces descendants.

La relative « rareté » de la deuxième génération (moins de 10% de la population des 18 à 65 ans) et plus encore des origines recherchées rendait la réalisation d'une pré-enquête dédiée à cet échantillon trop coûteuse. La solution finalement retenue a été la consultation systématique des registres de naissance de l'état civil dans les mairies. Elle a représenté une opération innovante et de grande ampleur qui s'est déroulée durant l'été 2008¹.

1. L'enquête Trajectoires et Origines (TeO)

1.1. Peu de sources disponibles pour l'étude des descendants d'immigrés

¹ Par certains aspects, la constitution de cet échantillon a représenté une véritable aventure collective. Sébastien Hallépée, Cécile Ménard et Pascale Piétri-Bessy, de l'Unité de Méthodologie Statistique de l'INSEE ainsi que Catherine Borrel et Jacqueline Perrin-Haynes de la cellule Statistiques et Etudes de l'Immigration de l'INSEE ont participé continuellement à la préparation et au pilotage de l'opération. Il a aussi bien souvent fallu parcourir des chemins de traverse et même parfois sauter quelques obstacles. Cela n'aurait pas été possible sans la disponibilité, la bonne volonté et les compétences de très nombreuses personnes, à l'INSEE (à la direction générale mais aussi dans les directions régionales et au centre national informatique de Lille), à l'INED, ou au sein du groupe de travail de TeO.

Les questions d'immigration et d'intégration occupent une place de plus en plus grande dans le débat public que ne reflète pas suffisamment l'information statistique disponible. Même si des progrès substantiels ont été accomplis par l'INSEE et l'INED depuis une quinzaine d'années, de nombreuses questions n'ont pas été explorées. Quel parcours familial, résidentiel et professionnel les migrants ont-ils suivis depuis leur entrée en France ? Quelle est la part des choix et des contraintes dans les moments-clés de leur trajectoire ? Dans quelle mesure le parcours accompli par les migrants et leurs enfants au sein de notre société dépend-il encore des atouts et des handicaps qui les caractérisaient avant l'installation en France ? Quels critères d'intégration faut-il retenir quand on sait que la société française est loin d'être elle-même un corps parfaitement « intégré », tant elle est composite et hiérarchisée ? Subsiste-t-il des différences significatives dans le processus d'intégration entre les courants migratoires des diverses origines une fois contrôlées la durée de séjour et toutes les variables socio-économiques ? Comment les couples se forment-ils, entre le marché matrimonial français et celui du pays d'origine ? Quelle est l'ampleur des discriminations à l'embauche ? Quelles formes prennent-elles ? Quels sont les freins à la promotion des immigrés et de leurs descendants ?

En outre, ces problématiques se posent différemment entre les immigrés et leurs descendants qui sont nés et ont été socialisés en France. Les difficultés persistantes de l'intégration après une ou deux générations sont-elles supérieures à celles qui affectent le sort des descendants de familles françaises ayant des origines sociales comparables ? Quelle est la part spécifique de la ségrégation résidentielle et de la discrimination sur le marché de l'emploi dans ces difficultés ? Existe-t-il une reproduction des comportements familiaux, matrimoniaux et des pratiques sociales d'une génération à l'autre, ou assiste-t-on à une rupture intergénérationnelle importante ? Les transmissions entre générations connaissent-elles d'importantes variations selon les groupes d'origine ?

Pour répondre à ces questions et à bien d'autres, il est nécessaire de disposer de données actualisées et détaillées. L'information disponible dans les recensements ou dans l'enregistrement administratif des flux ne suffit pas, car elle reste instantanée et limitée à des unités de compte individuelles, alors qu'il importe de retracer des trajectoires et de reconstituer les unités de décision réelles en préservant les liens entre conjoints et entre générations. Il n'existe qu'un seul moyen d'obtenir de telles informations à grande échelle : interroger directement les intéressés.

1.2. Objectifs, thématique et type d'information attendue

L'enquête TeO cherche à appréhender dans quelle mesure les origines migratoires (géographiques, nationales ou ethniques) sont susceptibles de modifier par elles-mêmes les chances d'accès aux principaux biens qui définissent la place de chacun dans la société : logement, éducation, maîtrise de la langue, emploi et promotion, services publics et prestations sociales, planification familiale et santé, vie de loisirs et réseau de relations, marché matrimonial, nationalité et citoyenneté...

L'enquête n'étudie pas le poids des origines indépendamment des autres facteurs de différenciation qui traversent la société française : âge, genre, catégorie sociale et niveau d'instruction, revenu et patrimoine, type d'habitat, apparence physique, etc., car l'objectif est d'analyser dans leur ensemble les processus d'intégration, de discrimination et de construction identitaire. De plus, des données spécifiques aux immigrés sont retenues, comme le pays et la langue d'origine, l'ancienneté de l'installation en France, l'âge à l'entrée...

Dans cette perspective, l'objectif est d'atteindre un échantillon d'environ 24 000 répondants :

- un échantillon de 9 600 immigrés, c'est-à-dire des personnes nées étrangères à l'étranger et venues s'installer en France depuis au moins un an ;
- un échantillon de 9 600 descendants directs d'immigrés, c'est-à-dire de personnes nées en France d'un ou deux parents immigrés ;
- un échantillon de 800 personnes nées dans un département d'Outre-mer ;
- un échantillon de 800 personnes nées en France métropolitaine ayant au moins un parent né dans un département d'Outre-mer ;
- un échantillon de 3 400 personnes nées en France de parents tous deux nés en France, dites aussi natives descendants de natifs.

Un questionnaire auto-administré est également déposé lors du passage de l'enquêteur auprès des enfants des enquêtés, âgés de 15 à 24 ans. Il est renvoyé par la poste.

Après la fin de la collecte, l'enquête sera suivie d'un appel à projets invitant des équipes de recherche à réaliser des entretiens qualitatifs complémentaires.

1.3. Les grands thèmes du questionnaire

L'analyse des processus d'insertion nécessitant de prendre en compte l'écoulement du temps, le questionnaire collecte des informations à la fois transversales et rétrospectives. Il combine également des informations objectives (description de situations et de relations), subjectives (attitudes, perceptions et représentations) et contextuelles (informations sur l'environnement permettant de saisir les relations entre les intéressés et la société d'accueil).

Le questionnaire s'organise autour de trois thématiques principales : l'environnement familial et social, l'accès aux différentes ressources de la vie sociale, les différentes dimensions des origines et des appartenances culturelles.

a) L'environnement familial et social :

En décrivant à la fois les habitants du logement, l'entourage familial élargi et les principales relations sociales, l'enquête essaye de cerner le réseau social dans lequel l'enquêté est inséré, les ressources qu'il peut mobiliser. Une attention particulière est portée au choix du conjoint et aux modalités de fonctionnement du marché matrimonial par la description de l'histoire des unions ainsi que des caractéristiques du ou des conjoints. Dans les limites d'une enquête quantitative, on cherche également à appréhender l'environnement social et familial dans sa dimension temporelle, en interrogeant l'enquêté sur son éducation et les relations familiales durant son enfance et son adolescence.

b) L'accès aux différentes ressources de la vie sociale

L'accès aux différentes ressources de la vie sociale définit l'intégration sociale comme participation à l'ensemble des sphères de la société. Il s'agit d'étudier dans quelle mesure les enquêtés ont accès ou ont eu accès à l'éducation, la santé, la participation politique, un logement, un emploi stable, un revenu, un réseau social. Dans chaque dimension, on cherche à établir la part des choix et des contraintes, ainsi que l'importance d'éventuels comportements discriminatoires. L'enquête cherche également à décrire les trajectoires par des moments clés : premier emploi et premier logement par exemple.

c) Les différentes dimensions des origines et appartenances culturelles

Les informations collectées lors de l'enquête sur les origines géographiques le sont sous divers angles : directement et le plus objectivement possible sont demandés le lieu de naissance et la nationalité de l'enquêté et de ses parents, mais on s'intéresse également à l'histoire migratoire des parents ainsi qu'à la perception de cette histoire et des origines migratoires. Par ailleurs, les origines et appartenances culturelles sont appréhendées sous des angles très variés : origine sociale, transmission et pratiques des langues et religions, perception de soi et ses appartenances, relations avec le ou les pays d'origine mais aussi relations transnationales au sens large. Enfin, la perception des discriminations fournit également une tentative de mesure des assignations identitaires et culturelles.

Le questionnaire est subdivisé en modules :

- tableau des habitants du logement (THL) ;
- revenus (du ménage) ;
- nationalité et origine des parents ;
- langues ;
- trajectoires migratoires et transnationalisme ;
- enfants (de l'enquêté) ;
- image de soi et regard des autres ;
- éducation ;
- vie professionnelle ;
- religion ;
- vie matrimoniale ;
- logement et cadre de vie ;
- vie citoyenne ;
- santé ;
- discriminations ;
- relations sociales.

Certains thèmes importants sont abordés de façon transversale dans les différents modules : les relations de genre, les discriminations et le racisme (en plus du module dédié à ces thèmes), les questions d'identification et d'identité, les pratiques communautaires, ou encore les attitudes et représentations.

Enfin, la localisation géographique des individus permettra de constituer une base de donnée contextuelle qui sera intégrée dans la base d'exploitation. Elle permettra d'enrichir l'information disponible sans alourdir le questionnement. Par exemple, des informations telles que le taux de chômage, l'importance des populations immigrées ou encore les services accessibles pourront être définies.

1.4. Échantillon

Le champ de l'enquête est celui des personnes vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine. La base de sondage est constituée des personnes recensées en 2007 résidant dans une commune de l'échantillon-maître. Sont retenus les immigrés et personnes nées dans un département d'Outre-mer âgés de 18 à 59 ans et les descendants d'immigrés, de personnes nées dans un département d'Outre-mer ou de natifs âgés de 18 à 49 ans. Pour les échantillons d'immigrés et de natifs descendants d'immigrés, certaines origines sont surreprésentées : Turquie, Afrique subsaharienne et Asie du Sud-est.

La constitution d'un échantillon représentatif des populations immigrées, originaires des DOM ou de l'ensemble de la population vivant sur le territoire métropolitain de France (dont sera ensuite tiré l'échantillon des natifs descendants de natifs) ne pose pas de problème particulier : le recensement comporte des informations sur la nationalité, la nationalité à la naissance et le lieu de naissance (pays et/ou département) des individus.

En revanche la constitution d'un échantillon de natifs descendant d'immigrés, et d'originaires des DOM est rendue difficile par leur invisibilité dans les statistiques : le recensement ne renseigne ni la nationalité des parents, ni leur lieu de naissance (pays et département). C'est grâce à d'autres sources de données que cet échantillon est constitué comme le détaille la section 2.

1.5. Les acteurs du projet

La maîtrise d'ouvrage appartient conjointement au département Démographie de l'INSEE et à l'INED (l'unité Migrations Internationales et Minorités). La maîtrise d'œuvre statistique appartient à l'Unité méthodes statistiques de l'INSEE.

Le groupe de conception du questionnaire ne se limite pas aux chercheurs et statisticiens de l'INED et de l'INSEE. Le projet d'enquête TeO a cherché à assurer une grande représentativité de positions sur les thèmes qu'elle traite en convoquant un groupe de travail pluridisciplinaire (et pluri institutionnel), réuni dès la mi 2006, pour réfléchir au contenu du questionnaire. Ce groupe comprend des chercheurs de plusieurs centres universitaires, tous spécialisés dans les études sur les migrations, l'intégration et les discriminations. Ils représentent un large éventail de sciences sociales : démographie, sociologie, anthropologie, psychologie sociale, économie, et sciences politiques. Tous ont mené des enquêtes quantitatives ou qualitatives sur les migrants ou leurs descendants

Un comité de pilotage scientifique suit étape par étape la réalisation de l'enquête et arbitre sur les alternatives qui peuvent se présenter. Il comprend des représentants des différents organismes partenaires dans la réalisation de l'enquête, ainsi que des chercheurs experts dans les domaines couverts par l'enquête.

Le comité de pilotage technique est pour sa part chargé du suivi technique de l'enquête : déroulement des différentes étapes, calendriers des tests, solutions techniques. Il sera composé de la maîtrise d'ouvrage déléguée (chef de division), du (ou des) concepteur(s), du CPOS, du CDAP et des équipes informatiques (responsables des équipes Blaise et Capi et de l'aval).

Le groupe d'exploitation sera constitué ultérieurement. En première approche, il sera composé des membres du groupe de travail qui auront activement participé à la construction du questionnaire. Par la suite, un appel à propositions sera lancé pour élargir le groupe d'exploitation aux chercheurs et autres usagers qui seraient en mesure de présenter des projets d'exploitation jugés pertinents.

Le coût total de l'enquête est estimé à 4 800 000€ dont 2 600 000 € de coûts internes et 2 200 000 € de coûts externes. Outre l'INED et l'INSEE, les organismes suivants ont participé au financement de l'opération :

- Le Ministère de la santé et des solidarités (DREES), celui du travail (DARES) ;
- La HALDE : Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité ;
- l'ACSE: l'agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances
- l'IAURIF: Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile de France
- la DIV: Direction Interministérielle de la Ville ;
- l'ONZUS :Observatoire des Zones Urbaines Sensibles ;
- l'ANPE: Agence Nationale pour l'Emploi ;
- l'AFPA: Agence de Formation Professionnelle des Adultes ;
- l'AFD: Agence Française de Développement ;
- la DGUHC: Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat et de la Construction.

2. Un échantillon difficile à constituer

La constitution de l'échantillon de l'enquête TeO a dû composer avec deux difficultés principales :

- les populations couvertes sont des populations relativement rares ;
- il fallait trouver une base de sondage qui permette le repérage des descendants d'immigrés ou de domiens.

2.1. Les difficultés : une information non disponible et une population rare

2.1.1. Des échantillons compliqués à constituer

L'enquête vise **une population relativement « rare »**. Au recensement de 1999, les immigrés constituaient 7,4 % de la population totale. Quant aux descendants directs d'immigrés nés en France, ils représentent seulement 8 % des personnes âgées de 17 à 65 ans, pour moitié ayant un seul parent immigré, pour moitié en ayant deux. Pour constituer un échantillon suffisant, il faut disposer d'une base de sondage approximativement 12 fois plus importante que la taille de l'échantillon, 18 fois plus importante que le nombre de répondants, en supposant un rendement aux deux tiers, sans même prendre en compte la nécessité d'augmenter la taille initiale pour permettre les surreprésentations de certaines origines. Cela a pour conséquence de limiter les scénarii d'échantillonnages possibles et les effectifs de personnes enquêtées qu'ils permettraient d'atteindre. Par exemple, sans surreprésentations, il aurait fallu réinterroger l'ensemble des descendants d'immigrés enquêtés pendant 5 années d'enquête Emploi.

En outre, les **descendants** directs d'immigrés ou de domiens sont **difficilement repérables** dans les bases de sondage disponibles. En effet, deux questions suffisent pour définir si une personne est immigrée ou non, bien standardisées et présentes dans la quasi-totalité des enquêtes menées par l'INSEE, y compris le recensement de la population. En revanche, les questions permettant de repérer les descendants directs d'immigrés sont plus nombreuses et portent à la fois sur la personne enquêtée et sur chacun de ses parents. Elles ne font pas partie des questions standards : leur introduction dans une enquête doit être motivée par les thématiques abordées. De ce fait, elles sont assez rarement présentes.

Ces questions ne figurent pas dans les bulletins individuels des recensements. L'enquête EHF de 1999, associée au recensement, ne permettait pas de définir convenablement les descendants directs d'immigrés. Seule une population plus large pouvait être définie à partir du pays de naissance des deux parents, appelée les « descendants de migrants », et composée des personnes dont au moins un des deux parents est né à l'étranger (mais pas nécessairement immigré, s'il est né français). L'enquête « Formation et qualification professionnelle » de 2003 comprenait l'ensemble des questions nécessaires et l'enquête Emploi en continu les comporte à compter de janvier 2005².

Ces deux difficultés contraignent fortement les modalités de tirage de l'échantillon.

² Cette introduction est progressive puisque seul le sixième entrant est interrogé. L'information sera donc disponible sur l'ensemble de l'échantillon à partir de juin 2006.

2.1.2. Un précédent comme exemple : l'enquête MGIS de 1992

Pour construire l'échantillon de l'enquête TeO, le point de départ fût le précédent constitué par MGIS, tant pour les méthodes d'échantillonnage que pour les stratégies et les strates retenues.

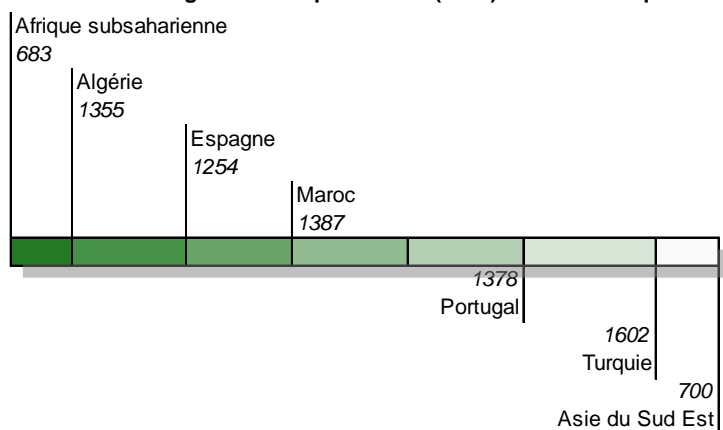
Quelles origines enquêter parmi les immigrés ?

Pour l'enquête MGIS, la stratégie retenue pour les immigrés était le choix d'un nombre limité d'origines : seuls les immigrés originaires de sept pays ou groupes de pays (Afrique subsaharienne, Algérie, Espagne, Maroc, Portugal, Turquie, Asie du Sud-est c'est-à-dire Vietnam, Laos et Cambodge) entraient dans le champ de l'enquête.

Cette stratégie avait l'avantage de permettre l'obtention de groupes homogènes du point de vue de l'origine et de taille suffisante pour pouvoir comparer les immigrés selon leur origine. Elle conduisait par contre à exclure complètement du champ de l'enquête les origines plus rares. Nous souhaitions pour TeO constituer des échantillons qui soient représentatifs de l'ensemble des populations immigrées de 18 à 59 ans et descendants d'immigrés de 18 à 49 ans résidentes en France. Cela afin de laisser aux études analysant l'enquête une certaine marge dans les regroupements d'origine différentes, sans complètement prédéterminer les choix par ceux de l'échantillonnage. Mais la comparaison de groupes d'origine de tailles suffisantes restait un objectif important de l'enquête, tout comme la possibilité de comparer les résultats de l'enquête TeO à ceux l'enquête MGIS origine par origine.

Le compromis retenu devrait permettre de tenir tous ces objectifs : l'échantillon des immigrés est stratifié de manière à ce qu'il soit représentatif de l'ensemble de la population immigrée, tout en assurant des tailles suffisantes aux origines trop rares pour être enquêtées en nombre suffisant dans un échantillon aléatoire. Ces origines ont été choisies pour permettre la comparaison avec l'enquête MGIS : immigrés originaires du Vietnam, du Laos et du Cambodge ; de Turquie ; d'Afrique centrale et du Golfe de Guinée ; du Sahel occidental. Les deux premières origines reprennent la classification de l'enquête MGIS. Quant aux deux secondes elles constituent une subdivision de l'ensemble « Afrique subsaharienne » qui paraissait intéressante car la population de migrants issue de cette région a augmenté depuis 1992 et les deux groupes de pays se distinguent par leur histoire migratoire en France : les migrants venus d'Afrique centrale et du Golfe de Guinée (Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, République populaire du Congo, Cameroun...) sont arrivés en majorité à partir des années 1990, tandis que les migrations en provenance d'Afrique sahélienne (Sénégal, Mali...) ont commencé à augmenter à la fin des années 1970. Cela permettra donc une analyse plus fine, tout en laissant ouverte la possibilité de comparaison, par regroupement, avec l'enquête MGIS.

L'échantillon immigrés de l'enquête MGIS (1992) : nombre de questionnaires collectés



Et parmi les descendants d'immigrés ?

L'enquête MGIS ne portait que sur les personnes âgées de 20 à 29 ans, dont le père était immigré et né en Espagne (598 enquêtés), en Algérie (814) ou au Portugal (509).

Comme pour les immigrés, nous souhaitions pour les descendants d'immigrés avoir des origines comparables à celles de l'enquête MGIS. Considérant toutefois que la demande sociale d'informations était particulièrement forte concernant les descendants d'immigrés, l'enquête TeO s'est donnée des objectifs beaucoup plus ambitieux : être représentative de l'ensemble des origines présentes en France, tout en ayant des groupes homogènes suffisamment importants. A cela s'ajoutait la volonté de pouvoir comparer les trajectoires des immigrés et des descendants d'immigrés de même origine. L'échantillon des descendants d'immigrés a donc été construit pour avoir autant que possible les mêmes groupes d'origine que celui des immigrés. Cela a représenté une contrainte forte du fait du décalage temporel : les descendants d'immigrés sont peu nombreux par exemple à avoir des parents originaires d'Afrique centrale ou du Golfe de Guinée dans la mesure où ces migrations sont plus récentes.

Le champ de l'enquête a également été étendu aux personnes nées d'une mère immigrée et d'un père non immigré, ce qui permettra de distinguer lors de l'analyse les descendants de deux immigrés et les descendants de couples mixtes.

Ces élargissements augmentent l'hétérogénéité de la population et rendent nécessaire un échantillon bien plus important que celui de l'enquête MGIS (1956 entretiens réalisés). En outre, démêler les effets de l'origine géographique des parents et de l'origine sociale est un des objets principaux de l'enquête. Cette étude nécessite des effectifs suffisants de personnes issues de l'immigration ventilées selon la catégorie socioprofessionnelle de leur père ou de leur mère.

Les personnes originaires des départements d'Outre-mer

C'est suite à une recommandation du Conseil National de l'Information Statistique que les personnes originaires des départements d'Outre-mer ont été spécifiquement échantillonnées pour l'enquête TeO. L'avis d'opportunité accordé le 15 mai 2006 précisait en effet : « L'enquête portant notamment sur l'effet de l'origine, la formation exprime son intérêt pour qu'un complément d'échantillon de personnes originaires des Dom puisse être interrogé. » La connaissance des conditions de vie des originaires des DOM en métropole et surtout de leurs descendants est en effet très parcellaire. La constitution de cet échantillon s'est faite de façon parallèle aux échantillons d'immigrés et de descendants d'immigrés : l'interrogation de personnes ayant un ou deux parents né(s) dans un département d'Outre-mer nécessitait la collecte d'information sur le lieu de naissance des parents (le département dans ce cas).

Tranches d'âge et lieux de résidence

L'enquête MGIS portait sur les immigrés de 20 à 59 ans, et sur les enfants d'immigrés ayant entre 20 et 29 ans. De la même manière, l'enquête TeO étant axée sur les questions d'insertion sociale et professionnelle, il semble justifié de se limiter aux tranches d'âge actif. De plus, une enquête récente de la CNAV a porté sur les « seniors immigrés », abordant tout particulièrement les questions liées au passage à la retraite.

En ce qui concerne les descendants directs d'immigrés, le champ a été étendu par rapport à celui de l'enquête MGIS : les descendants directs d'immigrés sont plus nombreux aujourd'hui qu'en 1994 à avoir dépassé la trentaine. Le déroulement des carrières professionnelles et de la vie familiale par exemple pourra être étudié de façon plus intéressante chez ceux qui ont eu une vie adulte plus longue. Cependant, les natifs descendants d'immigrés sont relativement plus rares au-delà de 50 ans (et de ce fait leur échantillonnage eut été trop coûteux pour un effectif restreint).

Nous avons aussi choisi de restreindre le champ aux personnes vivant en ménages ordinaires. La passation de l'enquête MGIS dans les collectivités avait en effet été particulièrement difficile. De plus, entre 1990 et 1999, la proportion d'immigrés vivant en collectivité a diminué (elle est de 3,9 % en 1999) et l'âge moyen de ceux qui vivent en foyer a augmenté : un quart d'entre eux ont plus de 60 ans et seraient en dehors du champ de l'enquête. Le champ de l'enquête a pu être restreint sans dommage aux immigrés vivant en ménage ordinaire.

2.1.3. Les contraintes liées à la population couverte

La première contrainte était de **limiter la dispersion géographique des enquêtés**, pour des raisons de coût mais aussi pour éviter de recruter des enquêteurs supplémentaires, moins rodés aux enquêtes ménages que ceux qui travaillent couramment pour l'INSEE.

Compte tenu de la taille de l'enquête, des difficultés spécifiques d'échantillonnage qui risquaient d'augmenter le nombre des fiches-adresses à exploiter pour obtenir un nombre donné de questionnaires, il y avait un risque que l'enquête représente une charge trop importante, surtout si elle était réalisée en même temps qu'une autre enquête. C'est pour cette raison, que **la collecte s'est déroulée en deux « vagues »**, la première auprès des immigrés, des domiens et des témoins, la seconde auprès des descendants.

La population visée par l'enquête n'est pas répartie sur le territoire métropolitain comme l'ensemble de la population : elle est beaucoup **plus souvent urbaine et plus concentrée** dans quelques régions (schématiquement l'Île-de-France et les régions de l'Est et du Sud-Est). Il fallait pourtant éviter d'exclure a priori ceux des immigrés qui vivent dans des zones rurales ou dans des régions où ils sont plus « rares » (à l'Ouest). En effet, ils ont sans doute un profil assez particulier, qu'il serait délicat de négliger. Mais cela signifiait peu de fiches-adresses à réaliser pour certains enquêteurs.

En outre, l'échantillon comporte davantage d'enquêtes réalisées dans les **zones urbaines sensibles**. Cependant, des précédents existent. Certaines enquêtes comprennent même des échantillons ZUS supplémentaires (HDV, IVQ).

Enfin, certains immigrés, notamment ceux arrivés en France récemment, n'ont pas un niveau en Français suffisant pour permettre la réalisation de l'enquête dans de bonnes conditions. Un dispositif de **recours à des interprètes** a été mis en place.

2.2. Les solutions envisagées

L'échantillon témoin pouvait *a priori* être constitué à partir de n'importe quelle base de sondage. Dans l'enquête MGIS, cet échantillon était constitué de 1900 personnes, sans aucune sur-représentation particulière. Pour TeO, sa taille a été quelque peu étendue pour s'approcher de 3 000 personnes, dont environ 2 400 n'appartiennent à aucun des groupes spécifiquement échantillonnés pour TeO (immigrés, descendants d'immigrés, natifs d'un DOM ou descendants de natifs des DOM). Ce sont donc pour les autres échantillons que différentes solutions ont été évoquées.

2.2.1. L'échantillon des immigrés

Pour l'enquête MGIS, le tirage s'est fait dans le recensement de 1990, encore assez récent. Il portait sur les ménages comportant au moins un immigré de 20 à 59 ans issu de 7 pays ou groupes de pays. 69 % des 11 979 fiches adresses d'immigrés vivant en ménages ordinaires ont donné lieu à un questionnaire réalisé par un enquêteur de l'INSEE, 3% supplémentaires ont été réalisées par ISM (Inter Service Migrants), le prestataire retenu en cas de difficultés linguistiques. Mais le nouvel échantillon maître n'était pas disponible et l'actuel plus utilisable.

L'utilisation comme base de sondage des sortants **de l'enquête Emploi** en continu (EEC) était une possibilité simple à mettre en œuvre, reprenant le principe des enquêtes complémentaires. Mais il aurait fallu les sortants de cinq années environ pour parvenir à l'effectif envisagé de 10 000 personnes. Le nombre d'années aurait été encore plus élevé car le plan d'échantillonnage prévoyait des taux de sondage différenciés selon le pays de naissance. Ainsi, pour constituer un échantillon de 1000 personnes nées en Turquie (deux fois moins que dans MGIS), il aurait fallu utiliser les sortants de 10 ou 11 années d'enquête Emploi. Par ailleurs, cela aurait empêché l'utilisation de l'enquête Emploi pour d'autres enquêtes complémentaires.

La solution retenue consiste à tirer l'échantillon d'immigrés à partir d'une des enquêtes annuelles du recensement (EAR). Il s'agit de tirer l'échantillon d'immigrés à partir d'une des collectes du recensement rénové de la population, la plus récente possible : celle de janvier 2007 pour une enquête réalisée au dernier trimestre 2008.

2.2.2. L'échantillon des descendants directs d'immigrés

Pour l'enquête MGIS, le tirage s'est fait dans l'échantillon démographique permanent, en prenant des personnes qui étaient recensées en 1990 (pour prendre leur adresse à cette date) et qui étaient repérés comme enfants d'immigré grâce aux informations du recensement de 1975 (c'est-à-dire qu'ils étaient alors enfants dans un ménage dont le chef de famille était immigré). L'échantillon des enfants immigrés était constitué de 2 768 fiches adresses, qui ont permis d'interroger in fine 1956 personnes, soit 71 %. Un tiers avaient déménagé depuis le dernier recensement (1990), mais trois fois sur quatre, la nouvelle adresse a pu être retrouvée. Toutefois, cette solution était insuffisante dans le cas de TeO. En l'absence de recensement exhaustif une année donnée (le recensement de 1999 étant trop ancien pour fournir des adresses utilisables), il aurait fallu cumuler plusieurs vagues de recensement pour obtenir un échantillon comparable à l'enquête MGIS, de surcroît bien inférieur à nos objectifs tant par sa taille globale que par la nécessité de sur-représenter certaines origines.

Les difficultés d'un tirage dans l'**enquête emploi** étaient identiques pour l'échantillon d'immigré et celui de descendants d'immigrés : les effectifs sont faibles et il aurait fallu soit étaler la collecte, soit échantillonner sur des vagues anciennes, moins efficaces et plus dispersées géographiquement. A cela s'ajoute le fait que l'EEC ne permettait de repérer les descendants d'immigré qu'à compter des entrants de janvier 2005. Pour constituer un échantillon utilisant les sortants de 5 années, il aurait donc fallu soit étaler la collecte de 2007 à 2010 ou 2011, soit enquêter par exemple en 2009 les sortants 2005-2009. Cette option n'a pas paru envisageable, du moins comme seule source d'échantillonnage.

L'**enquête Logement de 2006** permettait aussi de repérer les descendants directs d'immigrés. Cependant, l'adjonction de l'échantillon ainsi constitué à celui de l'EEC ne permettait pas d'augmenter suffisamment la taille de l'échantillon et ajoutait d'autres inconvénients : épuisement d'une catégorie de population, les descendants d'immigrés, ce qui interdisait toute autre enquête sur les sortants de l'enquête Logement, et constitution d'un échantillon provenant de sources disparates avec des conséquences sur le redressement.

A l'issue de cet inventaire, il paraissait indispensable d'utiliser une ou plusieurs vagues du recensement rénové de la population comme base initiale d'échantillonnage. Toutefois, cela ne préjugeait pas de la manière de collecter l'information sur le lieu de naissance des parents, absente du bulletin individuel du recensement et nécessaire au repérage des descendants d'immigrés ou de natifs de DOM.

2.2.3. Compléter l'information du recensement pour l'échantillon des descendants directs d'immigrés

La première solution envisagée fût une **enquête de pré-filtrage** adossée à une collecte du recensement, sur le modèle de l'enquête Étude de l'Histoire Familiale en 1999, c'est-à-dire en incluant pour une partie des personnes recensées un volet supplémentaire collecté directement par les agents recenseurs. Une telle enquête aurait présenté un intérêt bien plus large que le seul recrutement de l'échantillon de l'enquête TeO. Cependant, pour des raisons institutionnelles et de calendrier, cette solution a été abandonnée.

La seconde possibilité, dans la lignée de la précédente était de faire une enquête de pré-filtrage auprès de personnes recensées mais de façon indépendante et quelque mois après la collecte du recensement. Cette opération était alors uniquement dédiée à l'échantillonnage. Qu'elle ait lieu par courrier ou téléphone, le coût était exorbitant puisqu'il fallait contacter entre 300 000 et 400 000 personnes (toujours sans prendre en compte les surreprésentations). Le coût restait prohibitif en faisant une pré-enquête commune à celle réalisée pour constituer l'échantillon de l'enquête Handicap-Santé. De plus, la rédaction d'un questionnaire auto-rempli très court et qui permette à la fois de repérer les situations de handicap ou d'invalidité et l'origine géographique des parents paraissait pour le moins très délicate. L'enquête Handicap-Santé a donc constitué son échantillon à partir de l'enquête de filtrage Vie quotidienne et Santé, en utilisant de façon complémentaire les différents modes de collecte (courrier puis téléphone en l'absence de réponse, puis face à face), tandis que d'autres solutions étaient recherchées pour l'enquête TeO.

Après avoir examiné la possibilité d'interroger les enfants des immigrés interrogés ou celle de sélectionner les enquêtés par leurs noms et prénoms, ces solutions ont été abandonnées car elles comportaient trop de biais. Pour ne donner qu'un exemple pour chaque solution, interroger les enfants des immigrés interrogés exclut ceux des descendants d'immigrés qui vivent en France mais dont les parents sont décédés ou ne vivent plus en France ; sélectionner selon le nom et le prénom pose des difficultés particulières pour échantillonner les femmes qui ont pris le nom de leur époux, tandis que la sélection par le prénom rend tributaire des stratégies des parents dans son choix.

La solution retenue finalement a consisté à jumeler l'information sur la résidence actuelle issue du recensement et l'information sur la filiation tirée des bulletins de naissance. Elle est en principe assez peu biaisée car fondée sur une source exhaustive lorsque l'on s'intéresse à des descendants d'immigrés ou de natifs des DOM, par définition tous nés en métropole. Elle permettait par ailleurs de réaliser la surreprésentation de certaines origines. Toutefois, cette méthode étant inédite, elle soulevait des interrogations quant à sa faisabilité juridique, technique et organisationnelle.

3. Constituer l'échantillon des descendants

3.1. La saisie au recensement : 302 584 individus sélectionnés

L'échantillon de l'enquête est constitué à partir des personnes recensées en 2007 : l'ensemble des personnes qui vivent dans les communes de moins de 10 000 habitants recensées cette année-là (une sur cinq) et environ 7% de la population vivant dans des communes de plus de 10 000 habitants. Par ailleurs, le champ de l'enquête est limité aux zones recensées et couvertes par le réseau d'enquêteurs de l'INSEE : cela couvre presque totalement les zones urbaines mais une partie seulement des zones rurales. Par ailleurs dans certaines zones d'enquêteurs, les communes recensées lors du recensement 2007 étaient peu peuplées et cela a nécessité l'ajout de communes rustines pour pallier ces aléas. Enfin, pour assurer une bonne représentation des habitants des zones urbaines sensibles, et notamment parmi les témoins, les communes comprenant une ZUS mais situées en dehors d'une grande unité urbaine ont été incluses dans l'échantillon.

Habituellement, les noms et prénoms qui figurent sur les bulletins individuels du recensement ne sont pas saisis dans le cadre de l'exploitation statistique de ce recensement, qui doit rester anonyme. Donc, pour pouvoir procéder aux recherches dans l'état civil, une saisie spécifique des noms et prénoms a été effectuée suite au recensement de 2007. 302 584 individus étaient concernés par cette saisie (cf. figure).

→ 297 693 étaient des personnes qui vivaient dans une des communes choisies initialement (les communes de l'échantillon-maître, les communes « rustines » et les communes hors EM qui comprennent une ZUS), selon les jours choisis initialement selon leur lieu de naissance (voir tableau).

→ 278 644 ont été saisis **spécifiquement pour TeO**, tandis que 19 149 provenaient de l'EDP. Leurs noms et prénoms ont été saisis suite à la collecte annuelle du recensement 2007.

		Lieu de naissance	Nationalité	Années de naissance (bornes incluses)	Mois de naissance	Jour de naissance	Effectif
1	Descendants potentiels sans appariement anonyme	En France métropolitaine	Toutes	1958 à 1967	Tous	20 ou 21	30 000
2	Descendants potentiels avec appariement anonyme	En France métropolitaine	Toutes	1968 à 1990	Tous	20, 21, 22, 23, 24 ou 25	210 000
3	Domiens	Dans un département d'Outre-Mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane)	Toutes	1948 à 1990	Tous	20, 21, 22, 23, 24 ou 25	5 000
4	Immigrés	Dans un pays étranger	Non renseignée ou français(e)s par acquisition ou étranger(e)s	1948 à 1990	Tous	20, 21, 22, 23, 24 ou 25	53 000
5	EDP (tous)	Tous	Tous	1948 à 1990	octobre	1, 2, 3, 4	

échantillons)						
---------------	--	--	--	--	--	--

→ **4791 étaient des immigrés dont le nom et le prénom n'avait pas été saisi**, ajoutés de façon à couvrir deux cas de figure :

- Les immigrés qui ont omis leur date de naissance ou qui ont déclaré être nés un 1^{er} janvier, car dans certains pays l'état civil n'est pas aussi prégnant qu'en France et cela aurait exclu du champ une proportion importante d'immigrés en provenance de certains pays (notamment le Maroc ou des pays d'Afrique subsaharienne). 3 840 sont ajoutés à ce titre.
- Les immigrés qui n'ont pas donné de pays mais simplement une ville ou une région à l'étranger, car ce type de déclaration peut correspondre à une perception particulière de l'unité nationale de leur pays d'origine (régime plutôt fédéral ou mouvement autonomiste...). 949 sont ajoutés à ce titre.

Lorsque ces individus ont été ensuite échantillonnés, leurs noms et prénoms ont été cherchés manuellement dans leur bulletin individuel de recensement dans chaque direction régionale.

3.2. Récupérer le lieu de naissance des parents pour l'échantillon des descendants

Nécessaire à la construction des échantillons de descendants, le lieu de naissance des parents a été trouvé en consultant les bulletins de naissance de l'état-civil. Nous cherchions à limiter les recherches directes dans les registres de la commune de naissance qui constituent une opération coûteuse. C'est pour cette raison qu'un appariement anonyme a été réalisé au préalable, selon les principes exposés ci-dessous.

Pour les **personnes nées entre 1958 et 1967 (30 000)**, aucune information préalable n'est disponible et la consultation des registres est systématique (cf. tableau étape 3).

Pour les personnes nées après 1967, il est possible de consulter préalablement les bulletins anonymes de naissance, collectés par l'INSEE depuis 1968, cela représente **210 000** individus sélectionnés. Pour une personne donnée, nous recherchons l'ensemble des correspondants « anonymes », c'est-à-dire l'ensemble des personnes nées le même jour, dans la même commune, de même sexe (cf. tableau, étapes 3 et 4).

Étapes du tirage de l'échantillon pour les descendants d'immigrés

1 - sélection du champ de l'enquête dans l'EAR 2007 : jour, mois et année de naissance, résidence France métropolitaine et ménage ordinaire	⇒ 300 000			
2 - sélection des personnes nées en métropole : constitution du fichier nominatif	⇒ 240 000			
3 - traitement différent des générations avant et après 1967	Nés entre 1957 et 1967 ⇒ 33 000	Nés entre 1968 et 1990 ⇒ 210 000		
4 - Appariement avec le fichier anonyme de l'INSEE selon le sexe, la date et le lieu de naissance	Sans objet Pas de fichier anonyme INSEE	appariement		
5 - résultat de l'appariement		Au moins 1 écho (né le même jour dans la même mairie) avec 1 parent né à l'étranger ⇒ 127 500	Tous ont 1 parent né à l'étranger ⇒ 8 500	Aucun n'a de parent né à l'étranger : hors champ ⇒ 74 000
6 - tirage avant recherche dans les mairies avec surreprésentation des origines rares		⇒ 65 000		
7 - recherche dans les registres en mairie	=> recherche systématique dans les registres en mairie ⇒ 30 000	Recherche dans les registres en mairie nécessaire ⇒ 65 000	Recherche dans les registres en mairie inutile	
8 - sélection des personnes nées d'un parent né à l'étranger	⇒ 25 000		⇒ 8 500	
9 - tirage de l'échantillon avec surreprésentation des origines rares	⇒ 18 400*			

* une réserve de 1 400 Fiches adresses a également été constituée à cette étape

Lors de cet appariement, si aucun de ces correspondants n'est descendant d'immigré ou de domien, il est inutile d'organiser une recherche en mairie (74 000). A l'opposé, si tous les correspondants sont descendants d'immigrés ou de domiens, nous pouvons les intégrer dans la base de sondage sans plus de recherche (8500) (cf. tableau, étape 5).

Restent 127 500 personnes nées en France entre 1968 et 1990 qui ont au moins un correspondant en mairie avec un parent né à l'étranger et pour lesquelles il faut effectuer une recherche en mairie.

Cette opération préalable permet de surreprésenter certaines origines (cf. tableau étape 6). Par exemple, la recherche en mairie sera effectuée systématiquement s'il existe au moins un descendant d'immigré(s) turc(s) parmi les correspondants. Elle ne sera effectuée que pour une fraction des personnes qui ont un correspondant ayant des parents immigrés algériens. Ainsi, **65 000 personnes** sont tirées dans cet échantillon, en surreprésentant les nationalités rares.

Au total, ce sont **98 000 fiches qui ont ainsi été consultées** dans les registres nominatifs en mairie pour récupérer le lieu de naissance des parents (cf. tableau étape 7).

Par son ampleur et la sensibilité des informations recueillies, cette opération a presque représenté une pré-enquête :

- Après aval de la CNIL et du ministère de la justice, il était nécessaire d'obtenir de chaque procureur de la République l'autorisation nominative d'accès aux registres d'état civil pour les « enquêteurs » (des agents des différentes directions régionales de l'INSEE et de la direction générale).
- Le protocole de collecte a combiné différentes possibilités selon la taille des échantillons à consulter et les possibilités d'organisation : déplacement en mairie lorsque l'échantillon à consulter était supérieur à 20, courriers lorsqu'il était inférieur. L'ensemble des informations collectées étaient ensuite saisies informatiquement et centralisées à l'aide du dispositif CAPI.
- Apurement de la saisie.

2 % des personnes échantillonnées n'ont pu être retrouvées, et pour 9 %, l'état civil issu du recensement était erroné, généralement c'est l'orthographe du nom ou du prénom qui a été modifiée.

À l'issue de ces opérations, on récupère 25 000 individus nés en France Métropolitaine dont un parent est né à l'étranger. Ces 25 000 individus et les 8 500 individus dont tous les correspondants (ou échos) ont un parent étranger, constituent la base (cf. tableau étape 8) dans laquelle on tire l'échantillon final : 18 400 fiches adresses³ pour les descendants de parents nés à l'étranger. Selon la même méthode un échantillon de 1 200 individus descendants de parents nés dans les Doms⁴ a été constitué.

C'est ensuite le questionnaire de l'enquête qui va permettre de distinguer parmi cet échantillon de descendants d'une personne née à l'étranger, ceux qui sont nés d'un parent de nationalité étrangère de la naissance (descendant d'immigré) de ceux qui sont nés d'un parent né à l'étranger mais de nationalité française (descendants de rapatriés de l'Algérie, descendants d'expatriés...). Dans ce dernier cas, pour des raisons de coût, le protocole de l'enquête prévoit que l'enquête est interrompue (l'entretien est réalisé « court »).

4. Le déroulement de l'enquête

Compte tenu des particularités de l'enquête, nous avons anticipé trois difficultés en mettant en place des protocoles adaptés : la possibilité de recourir à des interprètes, le suivi des adresses et le renforcement des équipes d'enquêteurs dans certaines directions régionales. Toutefois, dans les trois cas, nos solutions se sont révélées imparfaites et les taux de réponse s'en sont un peu ressentis, ce qui explique la prolongation de l'enquête jusqu'en fin février 2009.

Une seule de ces particularités est directement liée à la méthode d'échantillonnage, à savoir la nécessité de suivre des individus qui ne sont pas remplaçables. En effet, pour la plupart des enquêtes de l'INSEE, l'échantillon est une sélection de logements, et ce sont leurs occupants au moment de l'enquête qui sont contactés. Pour cette enquête, ce sont des individus qui ont été échantillonnés et la personne était désignée nominativement. En cas de déménagement, il fallait autant que possible pouvoir l'enquêter dans son nouveau logement. Dans la mesure où ce protocole était à la fois expérimental et crucial pour la qualité de l'enquête, il nous paraît important de décrire son déroulement.

4.1 le protocole du suivi d'adresses

Ainsi le suivi des adresses en cas de déménagement a fait l'objet d'un protocole détaillé. De façon expérimentale, un fichier d'adresses fourni par la Poste a été exploité. Il contient la liste des enquêtés qui ont fait suivre leur courrier par La Poste en raison d'un déménagement depuis leur recensement (en janvier 2007).

Si lors de la prise de contact (repérage), l'enquêteur recueille des informations laissant penser que la personne a déménagé, il doit essayer de **trouver sa nouvelle adresse**.

Deux cas sont alors possibles :

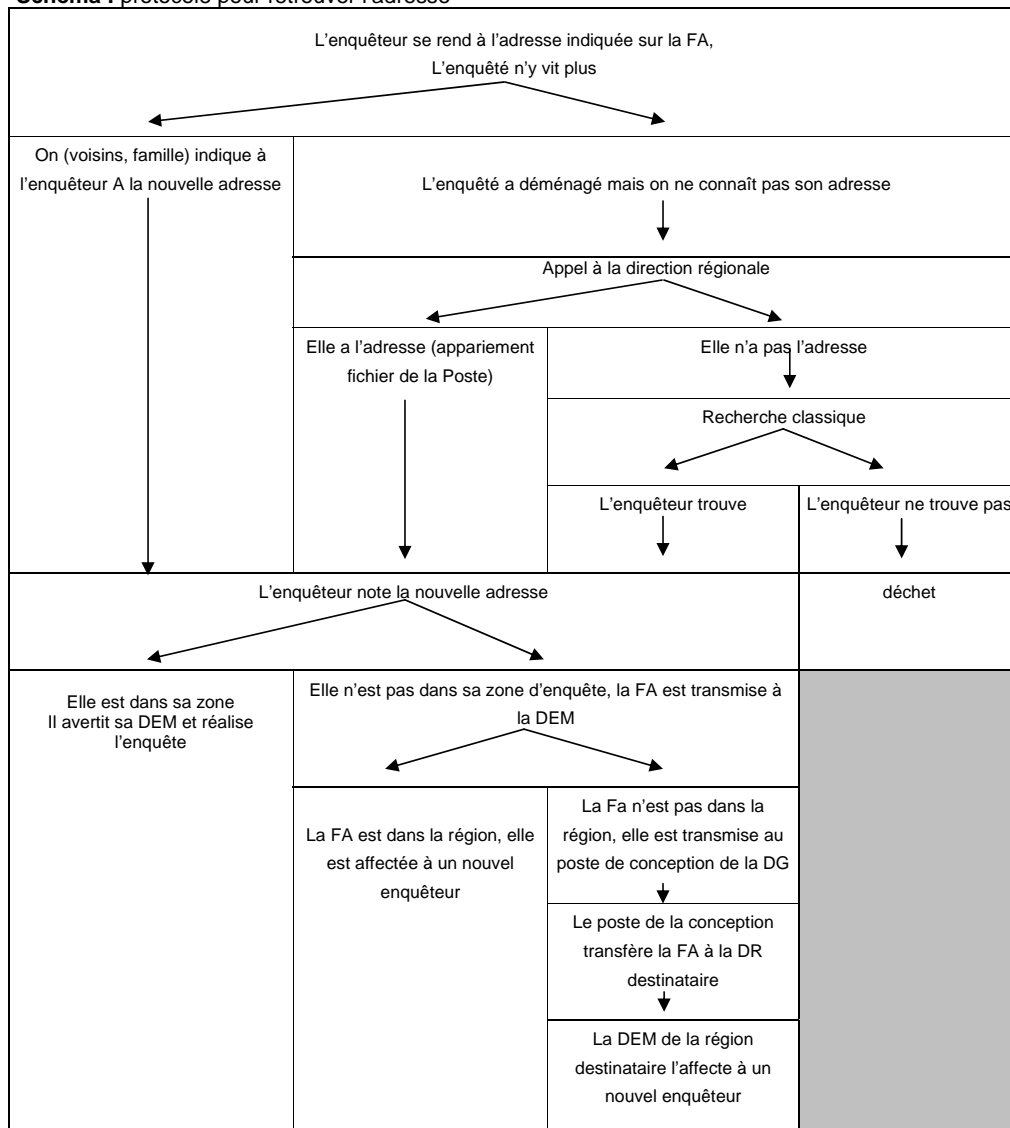
³ Un échantillon de réserve de 1400 FA supplémentaires a également été prévu.

⁴ Comme pour les descendants de parents nés à l'étranger, une réserve de 120 FA supplémentaires est également tirée à cette étape.

- l'information est donnée par le ménage présent indiquant que la personne a déménagé (un enfant par exemple ayant pris un logement indépendant) et sa nouvelle adresse.
- l'enquêteur a des présomptions de déménagement : le nom n'est pas sur les boîtes à lettres, informations via le voisinage... Dans ce cas, l'enquêteur a pour consigne de se renseigner en première intention auprès de sa direction régionale, pour vérifier qu'une nouvelle adresse n'est pas disponible dans le fichier de La Poste. Si le recours à ce fichier est infructueux, l'enquêteur doit essayer de retrouver la nouvelle adresse par les moyens habituels (en insistant auprès du voisinage, en se renseignant auprès de la mairie... et aussi en recherchant sur internet à ces nom et prénom).

Mise en forme : Puces et numéros

Schéma : protocole pour retrouver l'adresse



Si l'enquêteur retrouve la nouvelle adresse, le traitement de la fiche adresse dépend de la localisation :

- la nouvelle adresse est toujours dans la zone de l'enquêteur et après signalement à la DR, l'enquêteur va l'interroger à la nouvelle adresse ;
- la nouvelle adresse est hors de la zone de l'enquêteur, la fiche-adresse est alors transférée à un autre enquêteur.

4.2 les résultats du suivi des adresses

Le taux de réponse (entretiens réalisés/fiches adresses traitées) atteint 63% en moyenne sur l'ensemble des deux vagues. La difficulté de suivi des adresses en cas de déménagements apparaît comme un facteur important de ce relativement faible taux de réponse global.

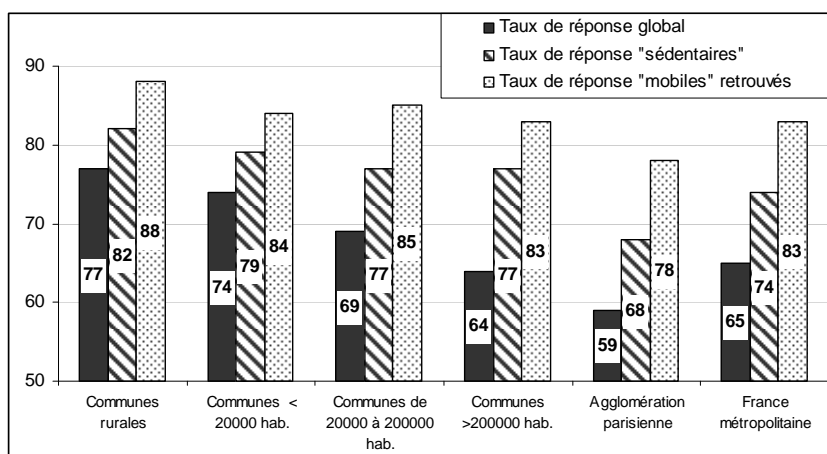
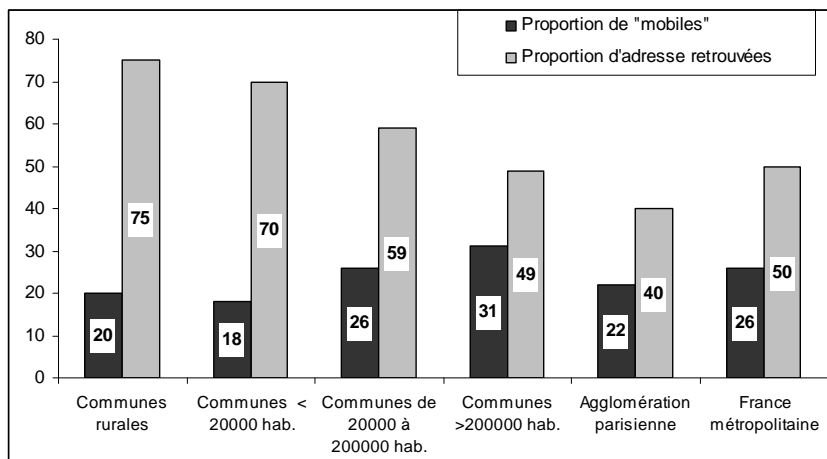
Entre le recensement et l'enquête TeO, environ 26% des personnes ont changé d'adresse, proportion considérable dans un laps de temps d'environ 18 mois. De surcroît, le protocole décrit précédemment n'a permis de retrouver l'adresse que dans un cas sur deux (cf. tableau). Cette difficulté d'entrer en contact avec la personne désignée a d'ailleurs, été exprimée largement par les enquêteurs. Elle constitue la principale cause de déperdition. Sur le seul champ des sédentaires (qui n'ont pas déménagé entre janvier 2007 et septembre/décembre 2008) le taux de réponse atteint 74%. Il atteint 83% pour ceux qui ont déménagé mais dont on a retrouvé l'adresse (et qui avaient déménagé en France métropolitaine et dans une zone accessible par un enquêteur).

Tableau : Taux de réponse à l'enquête Teo selon la mobilité de l'enquêté

	Effectifs	Adresse retrouvée	Hors champ (partis à l'étranger ou en institution)	Enquête réalisable	Questionnaires réalisés	Taux de réponse
Personnes impossibles à contacter ou décédées	391	-				
Personnes sédentaires	27795		0	27795	20635	74%
Personnes mobiles	9968	5006	696	4310	3575	83%
Total	38154	32801	696	32105	24210	75%

Le taux de suivi des adresses apparaît corrélé avec la densité urbaine. Lorsqu'une personne « mobile » vivait en 2007 dans une commune rurale, son adresse a pu être retrouvée 3 fois sur quatre. Cela n'a été le cas que 6 fois sur 10 dans les communes moyennes et seulement 4 fois sur 10 dans l'agglomération parisienne. Cela explique en grande partie les différentiels de taux de réponse global selon la densité urbaine : alors que les écarts de réponse entre communes rurales et agglomération parisienne sont de 10 points sur les « mobiles » retrouvés et de 12 points sur les sédentaires, ils atteignent 18 points sur le taux de réponse global (de 77% à 59%).

Graphiques : Taux de succès des recherches d'adresse et taux de réponse à l'enquête selon la densité urbaine du lieu de résidence initial de l'enquêté.



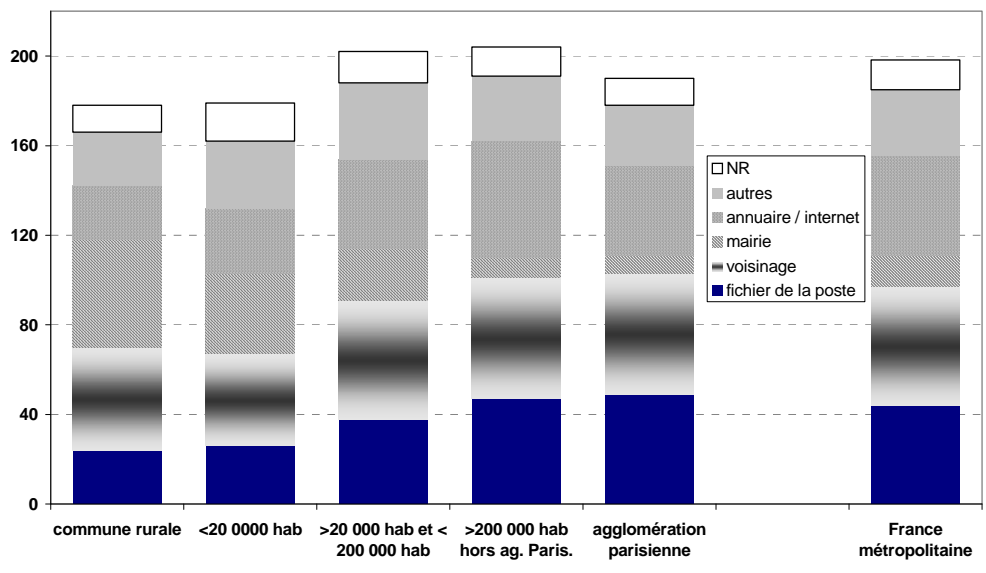
Note : les taux de réponse sont calculés « dans le champ » c'est-à-dire en éliminant les fiches-adresses de personnes décédées, parties à l'étranger ou en institution.
 Source : aval du 31/01/2009

Compte tenu du caractère expérimental du dispositif, les enquêteurs devaient décrire les moyens mis en œuvre pour retrouver l'adresse des personnes mobiles. Ils disent avoir mobilisé en moyenne près de 2 moyens différents (voir graphique)

Les enquêteurs ont recouru au fichier de la poste dans 40% des déménagements. Dans 53% des cas, ils ont cherché dans le voisinage, dans 14% ils ont contacté la mairie et dans 44 % ils ont recherché dans un annuaire ou bien sur internet. D'autres moyens (famille en cas de décohabitation, ex conjoint en cas de séparation ou nouveaux occupants du logements) ont été mobilisés dans 30% des cas.

Le nombre de moyens mis en oeuvre est le plus élevé pour les villes moyennes et grandes et le recours au fichier de la poste et à la recherche dans les annuaires et sur internet est croissant avec la densité urbaine de l'adresse. En revanche, les enquêteurs prennent plus souvent contact avec la mairie dans les communes rurales ou les petites villes.

Graphique : Moyens mis en œuvre pour retrouver une adresse en cas de déménagement



En cas de recours, le taux de réussite (l'adresse a été retrouvée grâce à ce moyen) atteint 11% pour le fichier de la poste, 25% pour le voisinage et 18% pour le contact en mairie et la recherche en annuaire ou sur internet. Quel que soit le moyen mobilisé, le taux de réussite diminue avec l'urbanisation de la zone d'enquête.

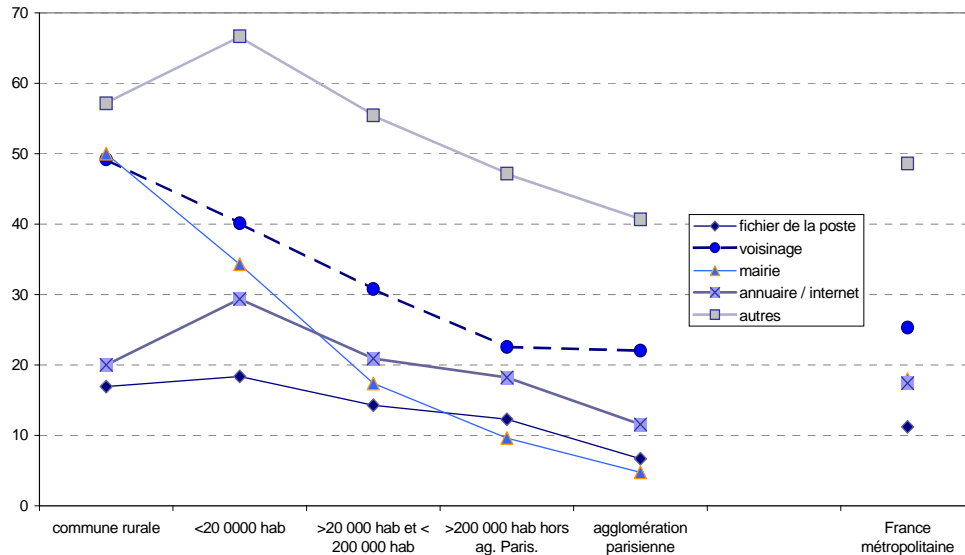
Au total, lorsque l'adresse a été retrouvée à la suite d'un déménagement (50% des cas), c'est dans 9% des cas seulement grâce au fichier de La Poste. Le voisinage a fourni la nouvelle adresse dans 25% des cas, la mairie pour 5 % et la recherche dans internet ou dans les annuaires a permis de pister 14% des déménagés. Dans 25% l'adresse a été retrouvée par un autre moyen. Enfin pour 22% des adresses retrouvées, l'enquêteur n'a pas précisé le moyen mobilisé.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette relativement faible performance du fichier de La Poste :

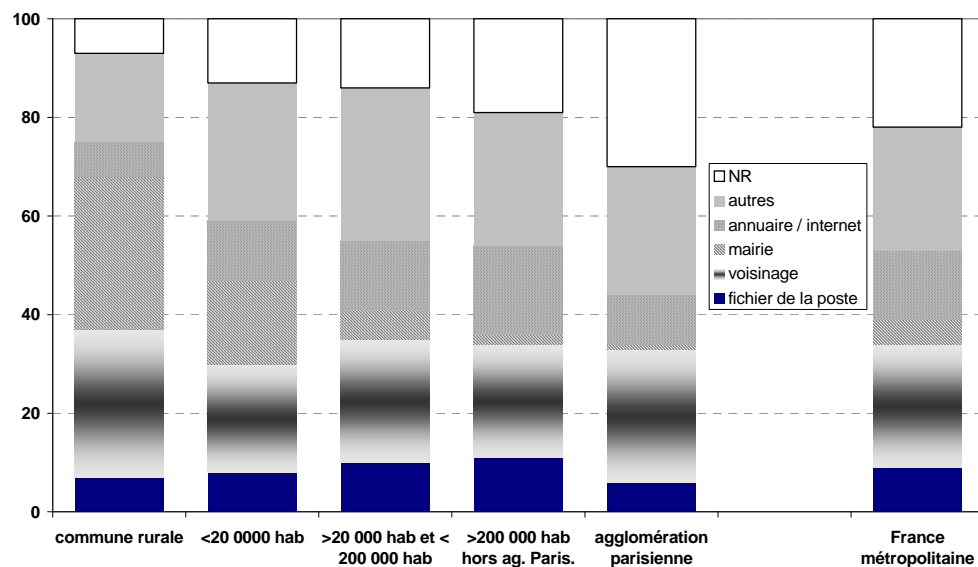
- Sélection de la population suivie (faire suivre son courrier est coûteux).
- Appariement à orthographe strictement identique des noms (alors que l'orthographe des noms d'origine étrangère fait beaucoup plus souvent l'objet d'erreurs de saisie)
- Le suivi des adresses s'arrêtait en juin 2008. L'enquête a été prolongée jusqu'en février 2009. Un rafraîchissement aurait été souhaitable.

En dépit de son faible rendement, ce dispositif a été apprécié des enquêteurs d'après les bilans en directions régionales. Il constituait une forme d'encouragement de ceux-ci dans leur recherche d'une nouvelle adresse.

Graphique : taux de réussite des moyens mis en œuvre pour retrouver une adresse en cas de déménagement, en cas de recours à ce moyen



Graphique : moyen qui a permis de retrouver l'adresse (champ déménagements avec adresse retrouvée)



La collecte de l'enquête s'est achevée fin février 2009. Au total environ 21800 entretiens longs ont été recueillis soit 90% de l'objectif fixé initialement : 8 200 immigrés, 700 personnes nées dans un DOM, 8 300 descendants d'immigrés, 700 descendants de personnes nées dans un DOM et enfin 3 900 personnes n'appartenant à aucun des groupes précédents. La publication des premiers résultats devrait intervenir au dernier trimestre 2009.